



Budget 2022

Avis de la commission prévue à l'article 12 du Règlement Général de la Comptabilité Communale

BUDGET ORDINAIRE

Le budget respecte les instructions de la circulaire de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 22.07.2021.

Ce budget doit correspondre au nouveau Plan 2022-2024.

Le projet de budget 2022 a été approuvé par le Comité d'accompagnement le 15.12.2021.

L'équilibre budgétaire dont question à l'article 252 de la Nouvelle loi communale est atteint à l'exercice propre du service ordinaire sur chacune des 3 années du Plan triennal.

	C 2020	Budget 2021	MB 5 / 2021	B 2022	Plan 2023	Plan 2024
RECETTES	C 2020	Budget 2021	MB 5 / 2021	B 2022	Plan 2023	Plan 2024
Prestations	4.518.027,63	5.284.384,47	5.477.115,59	5.520.749,73	5.517.908,23	5.432.605,86
Transferts	63.366.532,11	66.587.018,43	67.945.175,28	72.389.111,58	73.863.561,01	75.883.083,06
Dette	2.101.406,62	2.227.788,16	2.232.788,16	2.064.577,26	2.105.578,80	2.099.881,40
Sous-total	69.985.966,36	74.099.191,06	75.655.079,03	79.974.438,57	81.487.048,04	83.415.570,32
Ens.subv.	9.684.753,93	9.892.966,26	9.997.966,26	10.221.128,36	10.614.762,21	10.933.205,07
TOTAL RECETTES	79.670.720,29	83.992.157,32	85.653.045,29	90.195.566,93	92.101.810,25	94.348.775,39
DEPENSES	C 2020	Budget 2021	MB 5 / 2021	B 2022	Plan 2023	Plan 2024
Personnel	31.919.845,52	33.971.279,66	33.989.576,04	36.390.326,84	37.335.938,55	38.517.998,45
Fonctionnement	6.685.371,69	6.298.052,50	6.720.236,66	6.862.459,74	6.684.020,95	6.685.247,91
Transferts	27.528.802,52	27.319.283,56	30.240.836,29	30.741.743,70	31.922.222,00	32.920.958,55
Dette	5.760.853,20	6.461.586,14	5.917.784,32	5.947.803,70	5.531.146,26	5.288.474,52
Sous-total	71.894.872,93	74.050.201,86	76.868.433,31	79.942.333,98	81.473.327,76	83.412.679,43
Ens.subv.	9.684.753,93	9.892.966,26	9.997.966,26	10.221.128,36	10.614.762,21	10.933.205,07
TOTAL DEPENSES	81.579.626,86	83.943.168,12	86.866.399,57	90.163.462,34	92.088.089,97	94.345.884,50
RESULTAT EXERCICE PROPRE HORS PRLVTS FONCT	-1.908.906,57	48.989,20	-1.213.354,28	32.104,59	13.720,28	2.890,89
Prélèvements fonctionnels recettes			181.730,06			
Prélèvements fonctionnels dépenses						
RESULTAT EXERCICE PROPRE AVEC PRLVTS FONCT			-1.031.624,22	32.104,59	13.720,28	2.890,89
Résultats des exercices antérieurs	1.125.524,46	-140.002,89	-1.537.926,72	-2.469.550,94	-2.437.446,35	-2.423.726,07
Prélèvements généraux (060) recettes	0,00	400.000,00	467.500,00			
Prélèvements généraux (060) dépenses	754.544,61	300.000,00	367.500,00			
Résultat cumulé	-1.537.926,72	8.986,31	-2.469.550,94	-2.437.446,35	-2.423.726,07	-2.420.835,18

L'équilibre a été extrêmement difficile à trouver en raison de lourds facteurs externes et d'une crise sanitaire Covid qui a fragilisé les recettes. C'est pourquoi des mesures strictes ont dû être prises pour obtenir l'équilibre à l'exercice propre, par exemple :

- Suppression d'engagements et de promotions planifiés.

- Limitation stricte des frais de fonctionnement : des « arbitrages » devront avoir lieu en fonction de la nature des dépenses durant 2022 et selon la disponibilité des crédits.
- Remboursement anticipé d'emprunts long terme pris chez Brinfin à hauteur de 2.782.260 € permettant de réduire l'impact sur le service ordinaire des charges financières et des remboursements du capital.
- L'augmentation du taux des centimes additionnels au précompte immobilier de 3415 à 3800. Une prime Be Home Everoise de 140 € a été instaurée afin de limiter les impacts de cette hausse des centimes additionnels pour les habitants.
- L'augmentation de certains tarifs de taxes et règlements communaux, dont par exemple, ceux de la taxe des dépôts.
- L'aménagement de la taxe sur les bureaux pour couvrir à partir de 2023, l'espace commercial ouvert au public.

Calculs des centimes additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques

1/ Les calculs des centimes additionnels au précompte immobilier respectent la formule de la circulaire :

Précompte immobilier

Soit le Revenu cadastral imposable au 1er janvier 2021² hors matériel et outillage x 0.0125 x centimes additionnels/100 x (100-Z)/100 x 1,890 pour 2022, 1.8923 pour 2023, 1.945 pour 2024.

Z: coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions budgétaires et le droit constaté au cours des 5 dernières années.

$$32.938.780,00 * 0,0125 * 3.800/100 * (100-3)/100 * 1,89 = \mathbf{28.683.666,05 \text{ €}}$$

$$32.938.780,00 * 0,0125 * 3.800/100 * (100-3)/100 * 1,8923 = \mathbf{28.718.572,10 \text{ €}}$$

$$32.938.780,00 * 0,0125 * 3.800/100 * (100-3)/100 * 1,945 = \mathbf{29.518.375,91 \text{ €}}$$

2/ Les calculs des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques respectent l'estimation des prévisions du SPF :

Numéro I.N.S. I.N.S. nummer	Commune ou Ville Gemeente of Stad	Prévisions IPP/Com. (Recettes à 100%) Ramingen PB/Gem. (Ontvangsten aan 100%)				
		2022	2023	2024	2025	2026
21006	Èvere	7.357.967,81	7.570.000,30	7.811.101,40	8.060.219,12	8.317.283,70

Droits à recouvrer

Un défaut de la comptabilité budgétaire est que les droits constatés (c.-à-d. les sommes dues à la commune) semblent être encaissés alors que ce n'est absolument pas le cas. Ainsi, via les budgets, la commune utilise des sommes qui n'ont pas encore été encaissées.

Les principales sommes non encaissées sont :

- Taxe sur les antennes GSM F 040/367-10 (enrôlement 2021 compris)
5.580.250,00 € au total depuis 2009.
Le contentieux fiscal est toujours pendant.
- Taxe sur la distribution publicitaire F 040/364-24 (enrôlement 2021 compris)
2.241.411,54 €.
Le contentieux fiscal est toujours pendant.
- Taxe sur les logements meublés F 040/364-34 (enrôlement 2021 compris)
1.098.971,97 €.
Le contentieux fiscal est toujours pendant.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Les dépenses extraordinaires ont été limitées à 9.974.134,82 € pour 2022, dont 2.782.260,00 € de remboursement anticipé d'emprunts à long terme.

Il a été décidé de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les investissements afin de soulager les charges de dettes au service ordinaire dans les prochaines années.

Nous remarquons que le total des recettes extraordinaires s'élèvent à 12.552.169,37 € : 1.291.861,55 € de boni cumulé provenant de 2021, 2.901.274,82 € de subsides attendus ainsi que 8.359.033 € provenant de recettes qui ne sont pas immédiatement liées aux dépenses extraordinaires.

Le service extraordinaire présente un boni cumulé de 2.578.034,55 €.

CONCLUSION

Le budget 2022 respecte au mieux les instructions de la circulaire régionale concernant l'élaboration des budgets communaux. Il évalue, de façon objective, la manière d'estimer les crédits en se rapprochant le plus de la réalité.

Une analyse approfondie des budgets octroyés par service sera indispensable dans le cadre d'une modification budgétaire en vue d'une adaptation des budgets à la réalité et à la lumière des comptes 2021.

Les membres de la Commission,

D. BORREMANS
Secrétaire communal

M. DUQUENNOIS
Echevine des Finances

T. BOTTU
Receveur communal

MC Dequinze
Conseillé-adjoint